

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2016

Le premier février deux mille seize à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire.

Etaient présents : Ms PICHOUX – BUAN – Mmes LESAGE- GORIAUX (adjoints) Mme NOURRISSON –M GLOAGUEN (conseillers délégués) – Mmes REBILLARD – DE LA VILLEON – BOSSARD JAQUET- GOUDE VENIEN – MAURY- Ms REMONTE- MOUCHOUX REBILLARD-

Absent excusé : RIALLAND Nicolas

Procuration : M RIALLAND Nicolas a donné procuration à Mme BOSSARD JAQUET

Date de la convocation : 26 janvier 2016

Délibération N° 2016-02-01

Approbation du compte-rendu du 14 janvier 2016-

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 14 janvier 2016 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion. A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 14 janvier 2016.

Délibération N° 2016-02-02

Nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Patrick PICHOUX, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Patrick PICHOUX, secrétaire de séance.**

Délibération N° 2016-02-03

COMPETENCE VOIRIE RENNES METROPOLE : ouverture des crédits 2016

Dans le cadre de la compétence voirie-éclairage, Rennes métropole a attribué à la commune pour l'année 2016 les crédits suivants :

PARTIE 1 FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES 2016		POUR MEMOIRE 2015
TOTAL VOIRIE/ ECLAIRAGE PUBLIC	32 899 €		32 971.33
Dépenses de fonctionnement hors personnel	22 187 €		22 411
Personnel directement affecté	9 754 €		9 600
Frais de structure (charges indirectes)	958 €		960.33
Partie 2 INVESTISSEMENT			
VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	212 000 €		125 140

Le budget primitif sera soumis au vote en mars 2016. L'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} janvier au vote du budget dans la limite d'un quart

des crédits ouverts au budget précédent non compris le remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérante.

Au compte 458 il est nécessaire d'ouvrir des crédits à ce compte.

Soit 458111 mandat voirie RENNES METROPOLE Dépenses de fonctionnement	23 145 €
458112 mandat voirie RENNES METROPOLE Dépenses de personnel	9 754 €
458121 Mandat de voirie RENNES METROPOLE Dépenses d'investissement	212 000 €

en ce qui concerne la section de fonctionnement le Maire est d'ores et déjà en droit de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal après délibération :

Autorise M le Maire à ouvrir des crédits aux comptes mandat de voirie suivants :

Compte 458111 Mandat voirie Rennes Métropole Dépenses de fonctionnement	23 145 €
Compte 458112 Mandat voirie Rennes Métropole Dépenses de personnel	9 754 €
Compte 458121 mandat voirie Rennes Métropole dépenses d'investissement	212 000 €

Délibération N° 2016-02-04

TRAVAUX RUE DU LAVOIR

Un premier devis de réfection du sentier des écoliers s'élevant à 1 770 € TTC avait été présenté lors d'une précédente réunion de conseil, un nouveau devis en enrobé noir est présenté soit 2 940 €. Cette variante permettra un tapis de sol plus résistant dans le temps et sans gravillon.

Après délibération, le Conseil municipal :

Accepte le devis d'enrobé du sentier des Ecoliers présenté par l'Entreprise LEHAGRE d'un montant TTC de 2 940 €.

Donne pouvoir au Maire pour signer le devis présenté.

Les travaux devraient se terminer pour la rentrée scolaire libérant ainsi le parking du centre social pour pallier la neutralisation du parking de l'école.

Délibération N° 2016-02-05

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 1^{er} février afin d'étudier l'avenant au marché lot plomberie – chauffage de l'Entreprise AIRV de Bruz.

Devis AIRV de Bruz:

- Modification de la plomberie soit une plus-value de +2 936.27€

Correspondant à la mise en place de vidoir mural, de lave-mains et sanitaires, des évacuations eaux usées et modification des ventilations

- Pour le chauffage une plus-value de + 1589.42 €

Correspondant à des modifications du plancher chauffage, de la distribution eau froide et chaude, de la calorifuge par « Armalflex » et pose et repose de thermomètres, sonde et travaux sur plancher chauffant.

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte les devis en plus value proposés par la commission d'appel d'offres de l'entreprise AIRV pour les montants suivant

Plomberie : + 2 936.27 €

Chauffage : + 1 589.42 €

Autorise le Maire à signer les avenants au marché initial correspondant à ces travaux supplémentaires.

Délibération N° 2016-02-06

Assurance dommage ouvrage Travaux de restructuration et extension école publique

Dans le cadre du marché d'appel d'offres concernant les travaux de restructuration et extension de l'école publique un devis concernant l'assurance dommage ouvrage est présenté.

La société GROUPAMA Assurance propose de garantir le projet à hauteur de 4502.70€ de garantie de base.

Des garanties complémentaires de bon fonctionnement des éléments d'équipement et dommages immatériels + 224.92€) des garanties complémentaires dommages aux existants divisibles : + 436 €. Sont également proposées.

Après délibération :

Le Conseil Municipal retient la garantie de base au titre de l'assurance dommage-ouvrage pour un montant de 4 502.70 € TTC.

Donne pouvoir au Maire pour signer le contrat proposé par Groupama sur la garantie de base.

TOPO SUR LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2015

Ont été réalisés en 2015

Nature de la dépense	Nom entreprise	Montant ttc	Observation
Emprunt et dettes	Banques cmb- crédit agricole – bft	257 741 €	Remb 150 000 € (prêt relais TVA)
Zac annonce légale	Ouest France	449 €	
Logiciel licences	Ségilog	2 549 €	
Achat : souffleur-kärcher- compresseur	Agri-melesse	1 622 €	
Vidéo projecteur	Sono west	555 €	
Photocopieurs école et mairie	Général de bureautique	7 349 €	
Meuble à casier école	Manutan	900 €	(suite à intempérie)
Matériel structure jeux école	Manutan	3 628	
Lave-vaisselle	CF CUISINE	5 520 €	
Numéros de rue	MEFRAN	1 955 €	
Meuble bibliothèque scolaire	DELAGRAVE	440 €	
25 barrières de sécurité	MEFRAN	900 €	
TRAVAUX RESTRUCTURATION ECOLE HONORAIRES	TRICOT+ ETUDES DIAGN + SPS+ ANNONCE LEGALE	27 767 €	

MANDAT VOIRIE RENNES METROPOLE			
TRAVAUX VOIRIE /ECLAIRAGE FONCTIONNEMENT	SPIE- ALIX J L- INFRACONCEPT- ADAO-EDF-JUET-COLAS	22 691 €	
RENNES METROPOLE REMB FRAIS PERSONNEL	DIVERS	9 600 €	
TRAVAUX VOIRIE INVESTISSEMENT : parking et rue du Lavoir	ADAO- LEHAGRE- LAMBELIN- MEDIALEX-	16 112 €	
	TOTAL GENERAL	405 755 €	

Recettes encaissées

Nature recette	Origine	montant
Excédent investiss. reporté	Exercice 2014 sur 2015	5 156 €
Amortissement frais d'étude	Divers	8 172 €
FC TVA	ETAT	25 127 €
TAXE D'AMENAGEMENT	ETAT DDTM	30 367 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE EN INVESTISSEMENT	2014 SUR 2015	147 170 €
REMB CREATION ARRET BUS STAR	RENNES METROPOLE	24 530
SUBVENTION CENTRE SOCIAL CAF SOLDE	C A F	3 102
AMENDES DE POLICE SUR PARKING	ETAT	16 600
REGUL. écriture sur prêt exercice précédent	Trésorerie	86 €
MANDAT VOIRIE RENNES METROPOLE		
Remboursement frais fonctionnement	Rennes métropole	19 228 €
Rembours frais personnel	Rennes Métropole	2 400 €
Remboursement investissement	Rennes Métropole	41 029 €
	TOTAL RECETTES	441 280 €

Délibération N° 2016-02-07 **Dématérialisation des actes**

La préfecture souhaite que les communes dématérialisent les actes de légalité : délibérations – marchés – tous documents de contrôle :

Par le biais de Mégalis tous les documents seront transmis à la Préfecture. Ce qui permettra de recevoir dès envoi un récépissé de dépôt des documents transmis.

La convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire est présentée au conseil municipal.

La convention stipule qu'il est passé convention entre l'Etat représenté par le Préfet et la commune afin de transmettre au Préfet les actes dématérialisés.

La commune utilisera les services de Mégalis afin de dématérialiser les actes sécurisés. A savoir : Délibérations du conseil municipal, décisions prises par délégation du conseil municipal, décisions réglementaires et individuelles prises par le Maire dans l'exercice de son pouvoir de police, les actes à caractère réglementaires pris par les autorités communales dans tous les autres domaines qui relèvent de leur compétence en application de la loi, à l'exception des actes d'urbanismes (autres autorisations d'utilisation du sol, permis de construire, etc.).

Après délibération à l'unanimité :

Le Conseil Municipal valide la convention présentée de dématérialisation des actes

Autorise le Maire à signer la dite convention avec l'Etat.

Questions diverses

Nids de frelons

Plusieurs communes et syndicats intercommunaux ont décidé la prise en charge des frais de destruction des nids de frelons. Il serait intéressant d'en discuter en comité de secteur pour étudier ces demandes.

Cloison séparative à poser entre la mairie et la propriétaire riveraine.

Un claustra va être posé au niveau du petit parking derrière la mairie pour séparer les locaux de la cantine avec la propriétaire riveraine. Les agents techniques ont prévu de réaliser ces travaux.

Utilisation salle des sports par les associations.

La salle a été rendue sale par les associations. Le règlement de la salle va être transmis à chaque association afin que celle-ci soit mieux utilisée.

Un mot dans les cahiers scolaires va être redonné afin de rappeler le port de tennis blanche et propre dans la salle. Un kit de nettoyage de la salle va être mis en place.

La même chose dans la cantine va être faite afin de ne pas utiliser les produits ménagers de la cantine.

Panneaux

Les Panneaux « Attention enfants » : leur positionnement va être revu.

Le panneau « bus star » est mal positionné, une demande va être faite auprès du STAR.

L'abri bus de « la Touche » n'est plus éclairé l'éclairage solaire ne fonctionne pas bien.

Demander un panneau indicateur du conteneur verre à Rennes Métropole.

Comice agricole

Une réunion va avoir lieu à Irodouer pour voir le maintien ou non du comice sur le secteur.

Les 5 comices de Rennes métropole iraient rejoindre le canton de Montauban pour son organisation.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le lundi 29 février en présence de l'AUDIAR.

Réunion commission Echo : le jeudi 11 février.